



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE- ET- LOIR

## **Arrêté n ° DDT-SGREB-PN 2018-017**

**signé par**

**Monsieur Nicolas HARDOUIN, Directeur Départemental Adjoint des Territoires,**

**le 25 juin 2018**

**28 - Direction Départementale des Territoires - DDT  
Services de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité  
Pôle Nature**

**Arrêté préfectoral portant renouvellement de l'agrément au titre de la protection de l'environnement de l'Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN)**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE ET LOIR

## ARRETE PREFECTORAL

### Portant renouvellement de l'agrément au titre de la protection de l'environnement de l'Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN)

**La Préfète d'Eure-et-Loir**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.141-1 et L.141-2, R.141-2 à R.141-20 ;

VU le décret n°2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;

VU l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 relatif à la composition du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, du dossier de renouvellement de l'agrément et à la liste des documents à fournir annuellement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013310-0002 du 6 novembre 2013 portant agrément de l'Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN) ;

VU le dossier de demande de renouvellement de l'agrément reçu le 24 janvier 2018 à la Direction Départementale des Territoires ;

VU qu'en l'absence de réponse dans un délais de deux mois à la demande d'avis formulée le 01 février 2018 auprès de M. le Procureur Général près de la Cour d'Appel de Versailles, son avis est considéré comme tacitement favorable ;

VU l'avis favorable émis par M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre en date du 1er mars 2018 ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2017 portant délégation de signature au profit de M. Sylvain REVERCHON Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir

**Considérant que** l'objet statutaire de l'Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN) qui est : « la protection et le respect de l'environnement, de la nature, des animaux, de la santé, du cadre de vie et de la qualité de vie ainsi que du patrimoine sous tous ses aspects sur 75 communes du Pays Drouais » relève bien de plusieurs domaines mentionnés à l'article L.141-1 du code de l'environnement ;

**Considérant que** l'Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN) justifie un fonctionnement conforme à ses statuts ;

**Considérant que** l'Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN) exerce son activité au sein du département d'Eure-et-Loir ;

**Considérant que** l'Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN) déclare un nombre d'adhérents à jour de leur cotisation de 412 en 2017 ;

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 : Nature de l'arrêté**

L'agrément de l'Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN), dont le siège social est situé au 41, rue Henri Dupont - 28500 VERNOUILLET, est renouvelé, au titre du code de l'environnement, dans le cadre géographique du département d'Eure-et-Loir.

### **ARTICLE 2 : Durée**

L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans renouvelables, à compter du 6 novembre 2018.

### **ARTICLE 3 : Rapport d'activités**

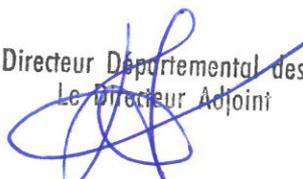
L'Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN) adressera chaque année au préfet les documents dont la liste figure à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 susvisé et comprenant notamment le rapport d'activité et les comptes de résultats et de bilan ainsi que leurs annexes.

### **ARTICLE 4 : Exécution**

M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Fait à Chartres, le 25 juin 2018  
P/ La Préfète,

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
Le Directeur Adjoint



Nicolas HARDOUIN